

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers absents : 3  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

**Pouvoirs :**

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT  
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

**Absents n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN  
M. Daniel MOUTARD  
M. Yves RINCK

**Est désigné comme secrétaire de séance :** M. Erwan ALLÉE

#### 2024 - 04 - 37 / AFFAIRES FINANCIERES

#### Subvention conventionnelle 2024 au profit du Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies

**RAPPORTEUSE :** Mme Marie-Christine LAURENT

Conformément au Budget Primitif 2024, il est proposé le versement au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies, d'une subvention de 45 012,50 €, correspondant à la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure à hauteur de 6,50 € par habitant.

Il est rappelé que le Pôle Sanitaire et Médico-Social est une Association Loi 1901 gestionnaire de services de soins et d'accompagnement à domicile.

Le PSMS regroupe :

- un Centre de Santé Infirmier sur le Secteur du haut Nyonsais,
- un Service de soins infirmiers à domicile sur les 2 secteurs de Nyons et du Haut-Nyonsais,
- un Service d'aide et d'accompagnement à domicile agréé à l'Aide Sociale.

Ces services interviennent auprès :

- des personnes âgées en situation de dépendance,
- des personnes en situation de handicap,
- des familles,
- de toutes personnes requérant ses services.

Le financement est assuré en grande partie par le Département de la Drôme mais aussi la CARSAT, la Caisse d'Allocations Familiales, les mutuelles et les personnes elles-mêmes.

L'une des caractéristiques de ce service est qu'il dessert la Vallée de l'Eygues et donc assure des déplacements longs jusqu'aux domiciles des bénéficiaires.

Les ressources provenant du Département sont très encadrées. Elles ne tiennent pas compte d'une implantation en milieu rural de moyenne montagne générant des surcoûts non négligeables, c'est pourquoi l'association sollicite le soutien des communes desservies.

Sur l'année 2023, le PSMS du Nyonsais-Baronnies a accompagné 324 personnes dont 209 résidant sur la commune de NYONS, soit 64,50% des bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Pour le SSIAD, les aides-soignantes ont accompagné 38 patients sur Nyons (64 sur la globalité du territoire)

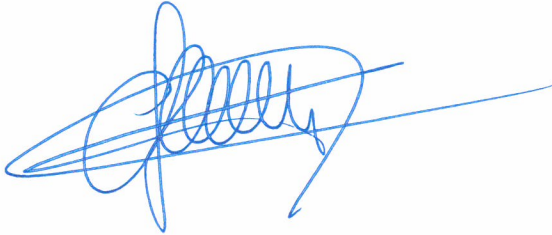
Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
décide

**POUR : 26**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies de la subvention présentée ci-dessus.

Erwan ALLÉE  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

